



Bonjour, et bienvenue au CPC

Le CPC est une association de loi 1901 ayant pour but la découverte et la pratique des activités sportives subaquatiques. Le club est affilié à la Fédération Française d'Études et des Sports Sous Marins et agréé par le Ministère de la jeunesse et des sports.

En adhérant au CPC vous allez :

- Apprendre et découvrir un sport grâce à un encadrement **bénévole** qualifié et passionné.
- Recevoir une licence de plongée de la FFESSM.
- Accéder à une formation fédérale.
- Pratiquer les activités subaquatiques.
- Accéder aux créneaux horaires d'entraînements à la piscine de Châteaubriant le jeudi soir de 20h à 22h et le samedi de 18h15 à 20h.
- Avoir à votre disposition de l'équipement de plongée (bouteille, gilet de stabilisation, détendeur) pour les entraînements et les sorties club.
- Avoir la possibilité de participer aux différentes sorties.

En contrepartie tout adhérent s'engage à :

- Respecter le règlement intérieur du club et de la piscine sans aucune réserve et bien sur l'ensemble de la réglementation qui régit les activités qu'il va pratiquer.
- Prendre soin du matériel qui lui est confié (rincage, stockage, transport, manutention, ...).
- Assister avec **assiduité** aux séances piscine sur lesquelles il s'est inscrit et cela tout au long de l'année. En cas d'absence prévisible merci d'en informer le responsable dédié.
- Participer activement à la vie du club : gonflage, transport du matériel sur le bord avant la séance et après, mise en place des lignes d'eau, rangement du bassin, manifestation organisées au cours de la saison, etc.

Au niveau du matériel :

Pour débiter il vous faudra un masque, un tuba et une paire de palmes avec chaussons ou bottillons selon vos préférences. Pour les sorties en milieu naturel, vous devrez prévoir l'achat ou la location d'une combinaison. Demandez nous conseil nous sommes là pour vous guider.

Le club peut vous mettre à disposition du matériel (bloc, gilet de stabilisation, détendeur), toutefois, tout matériel emprunté restera sous la responsabilité du plongeur qui l'emprunte.

Informatique et Liberté :

Les informations recueillies lors de votre inscription sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à l'un des membres du bureau ou à l'adresse électronique suivante : cpc.secretariat@gmail.com

Assurances :

Du seul fait de votre licence vous bénéficiez de la garantie Responsabilité Civile, qui vous couvre contre les conséquences financières que vous pourriez être amené à connaître dans la pratique des activités reconnues par la FFESSM, si vous causiez un dommage à AUTRUI et que vous en étiez déclaré responsable, ainsi que la garantie de protection juridique.

Si vous êtes victime d'un accident, VOUS N'ETES PAS ASSURE ... mais vous pouvez l'être : la FFESSM avec le Cabinet Lafont – AXA vous propose plusieurs garanties possibles (**Loisir 1, loisir 2 et loisir 3**). Des garanties d'assurance, d'assistance, avec des options de montants assurés différents ... tout est possible, mais rien n'est fait sans votre demande. Consultez la notice transmise avec le dossier d'inscription ou le site www.cabinet-laffont.com

Précisions pour le certificat médical:

- ☆ Le certificat médical est rendu obligatoire pour pratiquer la plongée au sein de la FFESSM
- ☆ Sauf mention contraire, la durée de validité du certificat médical est de 1 an.
- ☆ La FFESSM conseille que les certificats médicaux soient délivrés sur la base du modèle type que vous trouverez ci-joint.
- ☆ **Au CPC tous les adhérents doivent fournir un certificat médical délivré par un médecin connaissant précisément les risques de l'activité : médecin fédéral, médecin du sport.** Demandez-nous la liste des médecins fédéraux dans notre département.



TARIFS 2020/2021

1) PLONGEE SCAPHANDRE

Adhésion Club : 140 €

Comprenant la licence FFESSM, l'assurance Responsabilité Civile AXA, l'accès à nos créneaux piscine les jeudis de 20h à 22h et les samedis de 18h00 à 20h00 à l'Espace Dauphin **sans encadrement**, l'accès aux voyages, sorties et stages organisés par le club, le prêt du matériel du club lors de ces sorties, l'accès à l'apnée loisir sans sortie ni passage de niveau.

Encadrant : 110 €

Pour bénéficier de ce tarif, l'encadrant s'engage à encadrer en piscine et/ou en milieu naturel, en contrepartie les plongées d'encadrement seront prises en charge par le Club.

Formation Niveau 1 : 180 €

Comprenant la licence FFESSM, l'assurance Responsabilité Civile AXA, la formation théorique, l'entraînement piscine, le carnet de plongées et la carte de niveau si obtention du niveau.

Formation Niveau 2 : 210 €

Comprenant la licence FFESSM, l'assurance Responsabilité Civile AXA, la formation théorique, l'entraînement piscine et la carte de niveau si obtention du niveau.

Un nombre minimum de plongées sera demandé pour accéder à la formation.

Formation Niveau 3 : 270 €

Comprenant la licence FFESSM, l'assurance Responsabilité Civile AXA, la formation théorique, l'entraînement piscine et la carte de niveau si obtention du niveau.

L'accès à cette formation sera soumis à l'approbation de la commission Formation.

Formation Niveau 4 et + : sur demande auprès du Comité Directeur

Formation Nitrox : 32 €

Comprenant la théorie, 2 plongées Nitrox en carrière et la carte de qualification si obtention.

Pour information, le gonflage Nitrox coûte 4 € et est à la charge du plongeur diplômé Nitrox.

Toute plongée formation supplémentaire à l'acquisition du niveau et les plongées loisirs seront à la charge du plongeur.



2) APNEE / TIR SUR CIBLE / PECHE SOUS MARINE

Encadrant : 80 €

Pour bénéficier de ce tarif, l'encadrant s'engage à encadrer en piscine et/ou milieu naturel, en contrepartie les plongées d'encadrement seront prises en charge.

Apnée, tir sur cible et pêche sous marine Loisir ou Formation N1 à N2 : 100 €

Comprenant la licence FFESSM, l'assurance Responsabilité Civile AXA, l'accès à une formation apnée le jeudi et le samedi en piscine à l'Espace Dauphin et la carte de niveau. Attention cette cotisation ne donne pas la possibilité de pratiquer ni d'utiliser le matériel dédié à la plongée scaphandre.

Attention : Pour le tir sur Cible, les entrainements sont prévus le mardi soir de 20 h00 à 22 h00 à l'Espace Dauphin.

3) ADHESION SECTION JEUNES : 180 €

Comprenant la licence FFESSM, l'assurance Responsabilité Civile AXA, pratique et découverte des diverses activités subaquatiques, le prêt du matériel (hors palmes, masque et tuba), l'accès à nos créneaux piscine un samedi sur deux selon planning, de 18h00 à 20h00 à l'Espace Dauphin.

Licence club adulte : 55€

Licence club jeune (12-16 ans) : 35 €

Licence club enfant (-12 ans) : 30 €

Comprenant la licence FFESSM, l'assurance responsabilité Civile AXA y compris en chasse sous-marine, l'accès aux activités fédérales, l'accompagnement aux activités organisées par le club.

Abonnement SUBAQUA : 13 € au lieu de 26 €